







8. AGRICULTURE ET ENVIRONNEMENT

Fiche action N°AE.1

Produire et consommer localement des énergies renouvelables en milieu rural

| Axes stratégiques | Champs d'intervention |
|--|--|
|  <p>S'appuyer sur le monde agricole, acteur clé de la transition écologique du territoire</p>  <p>Gagner en autonomie énergétique en valorisant les ressources locales</p> |  <p>Consommations d'énergies</p>  <p>Énergies renouvelables</p>  <p>Émissions de gaz à effet de serre</p>  <p>Qualité de l'air</p> |

Contexte réglementaire, objectifs :

La loi relative à la transition énergétique pour la croissance verte (LTECV) a été promulguée le 17 août 2015. Elle fixe des objectifs ambitieux en matière de développement des énergies renouvelables, entre autres : augmenter la part des énergies renouvelables à 23 % de la consommation finale brute d'énergie en 2020 et à 32 % de cette consommation en 2030 ; atteindre 40 % de la production d'électricité d'origine renouvelable en 2030 ; atteindre 10 % de la consommation de gaz d'origine renouvelable en 2030.

La production locale permet de développer une certaine autonomie énergétique.

Cette action est divisée en 4 sous actions :

| Produire et consommer localement des énergies renouvelables en milieu rural | |
|---|---|
| AE. 1.1 | Construire des installations scolaires (thermiques et photovoltaïques) |
| AE. 1.2 | Accompagner les agriculteurs pour l'approvisionnement ou la création d'installations de méthanisation |
| AE. 1.3 | Réaliser une unité de méthanisation territoriale avec injection du biométhane dans le réseau de distribution gaz à Vire Normandie |
| AE. 1.4 | Créer de nouvelles chaufferies bois énergie |

Construire des installations scolaires (thermiques et photovoltaïques)



Objectifs :

L'équivalent de 375 kWc/an supplémentaires

Indicateurs :

- Puissance installée

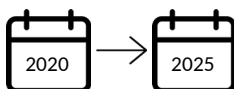
Détail de l'action :

Le monde agricole possède des bâtiments avec de vastes toitures, le plus souvent avec une inclinaison optimale pour la production photovoltaïque et thermique. Cette mesure consiste à sensibiliser le monde agricole sur le potentiel et de faciliter leurs démarches, notamment en les aidant au raccordement électrique de leurs installations.

L'énergie solaire peut être revendue, mais aussi être utilisée en autoconsommation.



Calendrier :



Maître d'ouvrage :

Exploitations agricoles

Partenaires :

Chambre d'Agriculture,
Région, ENEDIS

Accompagner les agriculteurs pour l'approvisionnement ou la création d'installations de méthanisation



Objectifs :

1 installation territoriale supplémentaire d'ici 2030
Et 1 installation à la ferme/an

Indicateurs :

- Nombre de nouveaux projets de méthanisation accompagnés et puissance installée/volume bio méthane injecté

Détail de l'action :

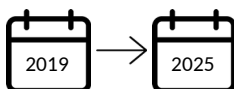
Le Plan Méthanisation Normandie a pour but de fédérer les acteurs et d'accélérer les projets. Il réunit autour de la Région, chef de file du plan, la Chambre d'Agriculture, Biomasse Normandie et le SDEC ENERGIE. Ces partenaires font la promotion de la méthanisation par une communication ciblée, développent un observatoire (veille réglementaire, veille sur les projets, retours d'expériences...). Ils réalisent également des études de faisabilité et accompagnent les porteurs de projets. Enfin des aides financières ont été mises en place par l'Europe, l'ADEME et la Région pour financer les projets. L'objectif est de faire émerger de nouveaux projets agricoles, qu'ils soient en injection de biométhane dans le réseau gaz ou en cogénération avec vente d'électricité, selon le contexte local.

Pour réduire les nuisances, les projets veilleront à éloigner au maximum les sites de méthanisation des habitations ou à les situer au sein de zones d'activités.

PLAN MÉTHANISATION NORMANDIE



Calendrier :



| | |
|--------------------|--|
| Maître d'ouvrage : | Région (Plan Méthanisation Normandie) |
| Partenaires : | Chambre d'Agriculture, Biomasse Normandie, SDEC ENERGIE, ADEME |



Sous action AE1.3

Réaliser une unité de méthanisation territoriale avec injection du biométhane dans le réseau de distribution gaz à Vire Normandie



Objectifs :

2,3 millions Nm³/a,

Indicateurs :

- Volume de biométhane injecté par an (en Nm³) et/ou énergie verte injectée (en MWh/an)

Détail de l'action :

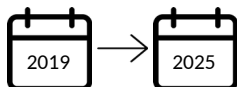
L'action est portée par Agrigaz, une société de projet regroupant 39 exploitations agricoles (représentant 70 agriculteurs) et un industriel, la Normandise. La capital est détenu majoritairement par les agriculteurs à 51%. L'installation de méthanisation, située sur la zone d'activité de la Papillonnère, devrait fournir en biométhane l'équivalent de 20% de la consommation de Vire Normandie en gaz naturel.



© Vire Normandie



Calendrier :



| | |
|--------------------|---------------------------------|
| Maître d'ouvrage : | Agrigaz |
| Partenaires : | Intercom, communes, ADEME, GRDF |

Créer de nouvelles chaufferies bois énergie



Objectifs :

L'équivalent de 200kW supplémentaires/an

Indicateurs :

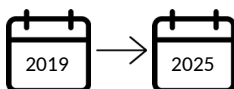
- Nombre de nouvelles chaufferies bois et puissance installée supplémentaire

Détail de l'action :

Les agriculteurs peuvent gagner en autonomie en valorisant l'entretien de leurs haies en bois énergie pour alimenter une chaudière. Toutefois, d'une exploitation à l'autre, les ressources en bois bocager sont variables (tant sur le linéaire que par rapport à la densité de haie et son potentiel de production). Pour chaque exploitation intéressée par l'utilisation de son bois, il est donc conseillé de réaliser en parallèle un plan de gestion des haies. Ce plan comptabilise le potentiel annuel de production de bois énergie et détermine, avec l'exploitant, un plan d'entretien pluriannuel de ses haies (coupe et nouvelles plantations).



Calendrier :



| | |
|--------------------|-------------------------|
| Maître d'ouvrage : | Exploitations agricoles |
| Partenaires : | Conseil Départemental |